

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° AS251

présenté par  
M. Vercamer, M. Richard, M. Morin et M. Tahuitu

-----  
**ARTICLE 19**

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« IV. – Le deuxième alinéa de l'article L. 4162-2 du code du travail est ainsi modifié :

« 1° Les mots :« un ou plusieurs » sont remplacés par les mots : « au moins deux des » ;

« 2° Les mots : « consignée dans la fiche individuelle prévue au même article, », sont supprimés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à simplifier le dispositif de compte personnel de prévention de la pénibilité.